

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	13 juin 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	13 juin 2019	En exercice : 50 Présents : 37 Votants : 47

Séance du 19 juin 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi dix-neuf juin deux mille dix-neuf à dix-neuf heure, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET (arrivé à 19 h 33), M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR (arrivé à 19 h 20), Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Claude GRUET, pouvoir à M. Bruno JAN,
Mme Régine PASQUIER, pouvoir à M. Nicolas SORET,
Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, pouvoir à M. Michel DEFRANCE,
M. Patrick LEMAISTRE, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER,
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Bernard MORAIN,
Mme Laurence MARCHAND, pouvoir à M. Hassan LARIBIA,
Mme Emilie LAFORGE, pouvoir à M. Jacques COURTAT,
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à M. Thierry LEAU,
M. Guy BOURRAS, pouvoir à Mme Sylvie BLANC,
Mme Laure FARO, pouvoir à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Gilles-Maxime POIBLANC,
M. Jean PARMENTIER,
M. Alain PETER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ludivine DUFOUR

Objet : attribution de compensation – année 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 01/07/2019 
ID : 089-248900938-20190619-FIN_2019_54-DE

Objet : attribution de compensation – année 2019

Vu les articles L 2334-7 à L 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts 1609 nonies C prévoyant les conditions d'institution de l'Attribution de Compensation,

Considérant que pour l'année 2019, le montant de l'attribution de compensation intègre les rôles supplémentaires et la part salaire pour chacune des communes de la Communauté de Communes du Jovinien comme suit :

Communes	A Part fixe de l'AC	B Ajout de la CPS annuelle compte tenu d'un écrêtement de 2,30% par rapport à 2018	C 3ème quart de rôles supplémentaires de fiscalité à reverser à la commune de Saint Julien du Sault (en application de la délibération du 18/12/2017)	Total des attributions de compensation 2019 A-B+C
Béon	1 542 €			1 542 €
Champlay	39 985 €			39 985 €
Looze	1 628 €			1 628 €
Bussy	20 232 €			20 232 €
Joigny	2 088 302 €			2 088 302 €
St Aubin	6 338 €	154 €		6 492 €
Brion	72 567 €	1 552 €		74 119 €
Chamvres	81 114 €	11 462 €		92 576 €
la Celle St Cyr	69 987 €	5 233 €		75 220 €
Cézy	126 654 €	7 305 €		133 959 €
Paroy sur Tholon	32 747 €	668 €		33 415 €
St Martin d'Ordon	9 826 €	1 832 €		11 658 €
Sépeaux/st Romain le Preux	162 430 €	10 082 €		172 512 €
Précy sur Vrin	100 007 €	3 887 €		103 894 €
Cudot	71 957 €	504 €		72 461 €
Verlin	38 454 €	2 674 €		41 128 €
Saint Julien Du Sault	1 420 630 €	201 048 €	75 518 €	1 697 196 €
Villevallier	115 243 €	12 494 €		127 737 €
Totaux	4 459 643 €	258 895 €	75 518 €	4 794 056 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le 01/07/2019 

ID : 089-248900938-20190619-FIN_2019_54-DE

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 6 juin 2019,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les montants du tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution de compensation 2019.

Pour copie conforme,
Le Président,


Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le 01/07/2019 

ID : 089-248900938-20190619-FIN_2019_54-DE

